FRÈRES DES HOMMES

Association déclarée loi du 1er juillet 1901
Reconnue comme établissement d'utilité publique
par Décret du 3 février 1988

Siège social : 2 Rue de Savoie - 75006 PARIS

--oo0oo--

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Aux membres adhérents de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **FRÈRES DES HOMMES** tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 8 avril 2016. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATIONS DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations que nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment :

- sur la comptabilisation et le suivi en fonds dédiés des ressources affectées et non utilisées à la clôture de l'exercice provenant de ressources de partenaires et de ressources collectées auprès du public ;

- sur la présentation et l'évaluation des rubriques figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources et particulièrement les emplois financés par la générosité publique.

Nos appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 25 mai 2016

Le commissaire aux comptes
SOFIDEM & Associés

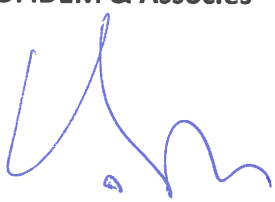

Daniel BOSSER

COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

en euros

FRERES DES HOMMES

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Bilan au 31/12/2015

2 Rue de Savoie
75006 PARIS

SIRET : 78428725200018 NAF : 9499Z

Sommaire

Dossier - page de garde 1

Sommaire 2

BILAN

Bilan Actif 3

Bilan Passif 4

COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat 5

Compte de résultat (Suite) 6

ANNEXE

Règles et méthodes comptables I 7

Règles et méthodes comptables II 8

Bilan Actif

BILAN ACTIF	Du 01/01/2015 au 31/12/2015			Au 31/12/2014
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	24 320.25	16 751.14	7 569.11	15 506.49
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	670 060.81	476 275.62	193 785.19	210 406.63
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres	285 518.66	201 733.85	83 784.81	57 309.14
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	5 241.64	304.90	4 936.74	4 936.74
Prêts	8 118.85		8 118.85	8 118.85
Autres	2 165.26		2 165.26	2 165.26
TOTAL I	**995 425.47**	**695 065.51**	**300 359.96**	**298 443.11**
Comptes de liaison				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances (2)				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	587 747.24	33 000.00	554 747.24	680 978.72
Valeurs mobilières de placement	170 174.48		170 174.48	170 092.11
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	1 529 189.43		1 529 189.43	1 713 131.03
Charges constatées d'avance (2)	11 206.35		11 206.35	11 308.48
TOTAL III	**2 298 317.50**	**33 000.00**	**2 265 317.50**	**2 575 510.34**
Frais d'émission d'emprunts à étaler **IV**				
Primes de remboursement des emprunts **V**				
Ecarts de conversion actif **VI**				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	**3 293 742.97**	**728 065.51**	**2 565 677.46**	**2 873 953.45**
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs net à réaliser : - Acceptés par les organes statutairement compétents				
Legs net à réaliser : - Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

BILAN PASSIF		Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
FONDS PROPRES			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
Ecarts de réévaluation			
Réserves		330 157.30	330 157.30
Report à nouveau		898 623.95	890 261.71
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		**14 728.36**	**8 362.24**
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds associatifs avec droit de reprise :	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires commodat			
	TOTAL I	**1 243 509.61**	**1 228 781.25**
Comptes de liaison			
	TOTAL II		
PROVISIONS ET FONDS DEDIES			
Provisions pour :	- Risques		
	- Charges	26 851.00	39 119.00
Fonds dédiés sur :	- Subventions de fonctionnement	941 169.36	1 253 621.95
	- Autres ressources		
	TOTAL III	**968 020.36**	**1 292 740.95**
EMPRUNTS ET DETTES (1)			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes :	- Auprès des établissements de crédit (2)	178 569.41	190 766.26
	- Financières diverses	1 900.00	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes :	- Fournisseurs et comptes rattachés	52 242.36	37 576.86
	- Fiscales et sociales	119 928.41	119 181.50
	- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		1 507.31	4 906.63
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
	TOTAL IV	**354 147.49**	**352 431.25**
Ecart de conversion passif	**V**		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**2 565 677.46**	**2 873 953.45**
(1) Dont à moins d'un an			
(1) Dont à plus d'un an			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque			
ENGAGEMENTS DONNES			
Legs net à réaliser :	- Acceptés par les organes statutairement compétents		
	- Autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à payer			

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT		Au 31/12/2015			Au 31/12/2014
		France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation					
Vente de marchandises					
Production vendue :	- Biens				
	- Services	6 750.00		6 750.00	
Chiffre d'affaires Net		**6 750.00**		**6 750.00**	
Production :	- Stockée				
	- Immobilisée				
Subventions d'exploitation				583 225.13	549 551.03
Reprises sur provisions, amortissements, dépréciations et transferts de charges				23 002.88	1 306.76
Cotisations				3 615.00	3 581.00
Autres produits (hors cotisations)				1 162 500.85	1 508 854.62
TOTAL I				**1 779 093.86**	**2 063 293.41**
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stock de marchandises					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements					
Autres achats et charges externes				629 481.50	462 613.83
Impôts, taxes et versements assimilés				38 464.70	43 276.99
Salaires et traitements				451 094.66	425 893.47
Charges sociales				201 675.65	188 815.44
Dotations aux :	- Amortissements sur immobilisations			41 632.99	41 686.28
	- Dépréciations des immobilisations				
	- Dépréciations de l'actif circulant				
	- Provisions				
Autres charges				666 275.11	526 475.25
TOTAL II				**2 028 624.61**	**1 688 761.26**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				**(249 530.75)**	**374 532.15**
Excédent ou déficit transféré	**III**				
Déficit ou excédent transféré	**IV**				
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (III - IV)					
Produits financiers					
Produits financiers de participation					
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés				10 335.47	8 724.10
Reprises sur provisions et transferts de charges					3 915.18
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				0.68	9 982.24
TOTAL V				**10 336.15**	**22 621.52**
Charges financières					
Dotations financières aux amortissements et dépréciations				33 000.00	
Intérêts et charges assimilées				5 523.79	6 878.82
Différences négatives de change				5.84	79.84
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements					3 169.29
TOTAL VI				**38 529.63**	**10 127.95**
RESULTAT FINANCIER (V - VI)				**(28 193.48)**	**12 493.57**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				**(277 724.23)**	**387 025.72**

Compte de résultat (Suite)

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)		Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
TOTAL VII			
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		20 000.00	1 279.58
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements et provisions			3 976.00
TOTAL VIII		**20 000.00**	**5 255.58**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		**(20 000.00)**	**(5 255.58)**
Impôts sur les bénéfices	**IX**		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	**X**	661 706.79	425 671.48
Engagements à réaliser sur ressources affectées	**XI**	**349 254.20**	**799 079.38**
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII + X)		**2 451 136.80**	**2 511 586.41**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + XI)		**2 436 408.44**	**2 503 224.17**
EXCEDENT OU DEFICIT (Total des produits - Total des charges)		**14 728.36**	**8 362.24**

Evaluation des contributions volontaires en nature

PRODUITS	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Bénévolat	48 993.00	43 796.00
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	**48 993.00**	**43 796.00**

CHARGES	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	48 993.00	43 796.00
TOTAL	**48 993.00**	**43 796.00**

Annexe

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.En outre, il a été fait application des obligations particulières résultant du règlement N° 99.01 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et de l'ordonnance du 28 juillet 2005, intégrant dans l'annexe le compte d'emploi annuel des ressources.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Les logiciels techniques (gestion des dons) et comptables sont amortis sur 1 à 3 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Pour les immobilisations décomposables (constructions) et en l'absence d'informations suffisamment fiables, la durée d'utilisation réelle retenue a été alignée sur la durée d'usage précédemment appliquée.
Quant aux immobilisations non décomposables, il a été opté pour le maintien du mode et et de la durée d'usage dans la mesure où 2 des 3 seuils prévus par le Code de commerce ne sont pas dépassés.
De ce fait, les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes : - Constructions : 20 ans
- Agencements des constructions : 10 ans
- Matériel de bureau : 4 ans
- Matériel informatique: 3 à 4 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à10 ans

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient suceptibles de donner lieu.
Parmi ces créances figure deux legs de 356.600 euros et 70.950 euros, acceptés par le conseil d'administration de FDH et autorisés par la Préfecture en 2014.

DISPONIBILITES

Parmi les disponibilités, figurent les chèques et les coupons cartes bleues reçus datés de Décembre mais encaissés en Janvier de l'année suivante (et ayant donc donné lieu à édition d'un reçu fiscal de l'année échue).

PROVISION POUR CHARGES

Une provision pour constater les engagements de retraite a été constituée pour la première fois en 2010. L'application de la méthode des unités de crédit projetées avec un taux d'actualisation de 3% conduit à un passif de 26.851 euros au 31 décembre 2015. L'option de départ choisie pour l'étude est "la mise à la retraite lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein".

FONDS DEDIES

Les cofinancements accordés par les bailleurs, ainsi que les fonds propres collectés par l'association, non encore transférés vers les programmes en tout ou partie, sont considérés comme des Fonds dédiés et figurent à ce titre au passif du bilan.

Tableau de compte d'emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d 'emplois

EMPLOIS	Emplois de 2015 = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public sur 2015	RESSOURCES	Ressources collectees sur 2015 = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2015
	(1)	(3)		(2)	(4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		1 025 465
1 - MISSIONS SOCIALES	1 620 849	1 036 101	1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	1 111 314	1 111 314
1.1 Réalisées en France			1.1. Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement	*441 816*	*388 094*	- Dons manuels non affectés	*732 101*	*732 101*
- Versements à d'autres organismes agissant en France	-	-	- Dons manuels affectés	*166 418*	*166 418*
			- Legs et autres libéralités non affectés	*202 661*	*202 661*
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs et autres libéralités affectés	-	-
- Actions réalisées directement	*513 573*	*333 075*			
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	*665 461*	*314 932*	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	*10 135*	*10 135*
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	337 387	337 387			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	*317 321*	*317 321*			
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	*7 983*	*7 983*			
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	*12 083*	*12 083*	2 - AUTRES FONDS PRIVES	99 445	
			3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	529 225	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	75 918	56 360	4 - AUTRES PRODUITS	17 178	
		1 429 849			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	2 034 154		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	1 757 162	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	33 000		II - REPRISES DES PROVISIONS	12 268	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	349 254		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXCERCICES ANTERIEURS	661 707	
			IV - VARIATIONS DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		347 245
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	14 728		V - INSUFFISANCE DES RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	2 431 137		VI - TOTAL GENERAL	2 431 137	1 458 559
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes des immobilisations financées par les collectes auprès du public		53 787			
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		- 35 074			
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 448 561	VIII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 448 561
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		1 035 462

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Missions sociales	40 560	Bénévolat	48 993	
Frais de recherche de fonds		Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges	8 433	Dons en Nature		
Total	48 993	Total	48 993	

1. Informations générales

1.1 Obligation de présentation

En application des dispositions de l'article 8 de l'ordonnance du 28 juillet 2005, les associations et fondations qui font ou souhaitent faire appel à la générosité publique doivent depuis les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006 intégrer dans l'annexe des comptes annuels le compte emplois des ressources (CER).

1.2 Nouvelle présentation

Le règlement CRC n°2008-12 du 7 mai 2008 a modifié la présentation du compte d'emplois des ressources qui s'applique aux comptes des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2009.

Cette nouvelle présentation se caractérise par :

- une concordance réaffirmée avec le compte de résultat (colonnes 1 et 2) ;
- la mention des investissements financés par des ressources collectées auprès du public ;
- l'intégration des reports de ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début et fin d'exercice ;
- la mise en évidence de l'affectation par ligne d'emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur l'exercice.

2. Règles et méthodes comptables

2.1 Définition de la générosité publique

La générosité publique est un acte consécutif d'une décision d'une personne physique.

Sont considérés comme ressources relevant la générosité du public :
Les ressources collectées auprès du public :

- les dons individuels et nominatifs encaissés par l'association.
- Les legs et autres libéralités émanant de personnes physiques encaissés par l'association.

Les autres produits liés à l'appel à la générosité du public :

- Les produits financiers obtenus à partir des placements financiers effectués par Frères des Hommes des fonds issus de la générosité du public (dons et legs).

2.2 Définition des missions sociales

Les missions sociales sont les activités de Frères des Hommes correspondant à l'objet social tel que défini à l'article 1 des statuts :

1°) Contribuer directement ou indirectement au développement des populations défavorisées du monde et, en particulier, de celles d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine.
2°) Contribuer en Europe, et particulièrement en France, à une meilleure sensibilisation de l'opinion publique sur les problèmes concernant les pays en voie de développement, notamment par des moyens d'information et de formation adaptés.
3°) Favoriser les échanges entre les partenaires de l'association, au Nord comme au Sud.

Les charges comptabilisées des activités relevant des missions sociales sont :

- Les charges directes des activités.
- Les charges du personnel de Frères des Hommes spécifiquement affecté à la mise en œuvre des activités des missions sociales.
- Les charges indirectes de fonctionnement de Frères des Hommes au prorata des temps passés par le personnel affecté à la mise en œuvre des activités des missions sociales.
- L'ensemble des charges supportées par les équipes locales de Frères des Hommes est affecté aux missions sociales en France.

Les missions sociales réalisées en France :

- L'appartenance d'une activité aux missions sociales en France est déterminée par l'objectif de l'activité : sensibilisation, information, formation, éducation au développement, rencontres entre partenaires.

- Activités entrant dans le champ des missions sociales en France :
    - Les campagnes thématiques de sensibilisation de l'opinion publique ;
    - Les projets d'activité de sensibilisation de l'opinion publique ;
    - Les rencontres entre partenaires Nord et Sud de Frères des Hommes
    - Les programmes de formation mis en œuvre par Frères des Hommes et ses partenaires ;
    - La réalisation et la mise à disposition de supports publics d'information : journaux, brochures, livres, expositions, site internet, jeux… ;
    - Les activités des sympathisants, équipes et groupes locaux de Frères des Hommes.

Les missions sociales réalisées à l'Étranger :

- L'appartenance d'une activité aux missions sociales à l'Étranger est déterminée par l'objectif de l'activité : la contribution directe ou indirecte au développement des populations du monde, le renforcement d'acteurs, l'appui aux organisations partenaires de Frères des Hommes.
- Activités entrant dans le champ des missions sociales à l'Étranger :
    - Le financement des programmes d'activités des organisations partenaires ;
    - L'activité de gestion des subventions, concours publics et fonds privés pour le financement des activités des organisations partenaires ;
    - Les interventions directes à l'Étranger notamment auprès des organisations partenaires tel que : conseil, formation, organisation, gestion, communication, relation bailleurs… ;
    - Les évaluations, audits, capitalisation, analyses d'impact des activités et projets menés à l'Étranger ;
    - L'envoi de bénévoles, volontaires, stagiaires à l'Étranger ;
    - Les rencontres Nord-Sud de partenaires de Frères des Hommes.
- Depuis le CER 2014, sont distinguées sur les lignes :
    - « Actions réalisées directement » les sommes engagées et comptabilisées directement par Frères des Hommes.
    - « Versements à un organisme central ou à d'autres organismes » les sommes dont la gestion est déléguée aux organisations partenaires de Frères des Hommes.

2.3 Définition des frais de recherche de fonds

2.3.1 Les frais d'appels à la générosité du public

Les activités d'appel à la générosité du public sont celles dont l'objet est exclusivement la collecte de fonds auprès de donateurs privés, ce sont les frais engagés pour solliciter les donateurs et légataires potentiels.

Les frais comptabilisés sont :

- Les frais directs de réalisation et de diffusion des supports de collecte ;
- Les frais directs de campagnes de prospection vers de nouveaux donateurs ;
- Les frais directs de campagnes de prospection vers des légataires ;
- Les frais directs de traitement et de gestion des fonds issus de la générosité du public ;
- Les frais de personnel affecté à la réalisation et à la diffusion des supports de collecte, ainsi qu'au traitement des dons et legs issus de la générosité du public ;
- Les charges indirectes de fonctionnement de Frères des Hommes au prorata des temps passés par le personnel affecté à la mise en œuvre des activités d'appel et de gestion des fonds issus de la générosité du public.

2.3.2 Les frais de recherche des autres fonds privés

Les activités de recherche de fonds privés sont celles menées pour introduire des demandes de financement auprès de financeurs privés. Il s'agit d'activités en amont de l'obtention de ces fonds privés et indépendantes de l'obtention et de la gestion de ces fonds.

Les frais comptabilisés sont :

- Les frais directs liés à l'identification et à la rencontre de financeurs privés ;
- Les frais directs liés à la rédaction, l'édition et au dépôt de demandes de fonds privés ;
- Les frais de personnel affecté aux activités de recherche et de demandes de fonds privés ;
- Les charges indirectes de fonctionnement au prorata des temps passés par le personnel affecté à la mise en œuvre des activités de recherche des autres fonds privés.

2.3.3 Les charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics

Les activités de recherche de subventions et concours publics sont celles menées pour introduire des demandes de financement auprès de financeurs publics. Il s'agit d'activités en amont de l'obtention de ces subventions et concours publics et indépendantes de l'obtention et de la gestion de ces financements.
Les charges comptabilisées sont :

- Les charges directes liées à l'identification et rencontre de financeurs publics ;
- Les charges directes liées à la rédaction, l'édition et au dépôt de demandes de subventions et concours publics ;
- Les frais de personnel affecté aux activités de recherche et de demandes de subventions et concours publics ;
- Les charges indirectes de fonctionnement au prorata des temps passés par le personnel affecté à la mise en œuvre des activités de recherche de subventions et concours publics.

3. Compléments d'information relatifs au CER

Au 01/01/2015, le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice est déterminé par le solde porté au 31/12/2014 sur le CER 2014 soit 1 025 465€.

4. Compléments d'information relatifs aux ressources

Retraitement dans le CER en diminution des ressources « legs et autres libéralités non affectées » d'une charge exceptionnelle de 20k€ du compte de résultat lié à la ré estimation d'un legs.

Tableau des fonds dédiés selon la décomposition des missions sociales :

	Fonds à engager au 01/01/2015 A	Utilisation en cours d'exercice 2015 B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager le 31/12/15 D=A-B+C	Variation des fonds dédiés en 2015 E=-B+C
Missions sociales en France	**1 670**	**1 670**	**1 555**	**1 555**	
Fonds de subvention dédiés	0			0	
Autres fonds privés dédiés	0			0	
Fonds dédiés collectés auprès du public	1 670	1 670	1 555	1 555	
Missions sociales à l'Etranger	**876 781**	**641 466**	**347 699**	**583 014**	
Fonds de subvention dédiés	251 782	251 782	298 943	298 943	
Autres fonds privés dédiés	26 712	26 712	14 344	14 344	
Fonds dédiés collectés auprès du public	598 287	362 972	34 413	269 728	
Projet Associatif	**375 171**	**18 571**	**0**	**356 600**	
Fonds dédiés collectés auprès du public	375 171	18 571	0	356 600	
Total missions sociales	**1 253 622**	**661 707**	**349 254**	**941 169**	
Fonds de subvention dédiés	251 782	251 782	298 943	298 943	47 161
Autres fonds privés dédiés	26 712	26 712	14 344	14 344	-12 369
Fonds dédiés collectés auprès du public	975 128	383 213	35 968	627 883	**-347 245**

5. Compléments d'information relatifs aux emplois

5.1 Ventilation des charges indirectes de fonctionnement et de personnel

Les charges indirectes de personnel, soit toutes les charges de personnel sauf celles passées en coût direct sur des projets (sur la base de fiches de temps et du coût jour du collaborateur) sont ventilées sur les différentes lignes du CER sur la base d'une clé de répartition en valeur, établie à partir des coûts de chaque salarié et de l'estimation des temps passés sur chaque activité.

Les charges indirectes de fonctionnement sont ventilées sur les différentes lignes du CER sur la base d'une clé de répartition en quantité, établie à partir du nombre de jours passés par chaque salarié sur les différentes activités.
Sont exclues des charges indirectes de fonctionnement celles liées au fonctionnement des instances statutaires (Conseil d'Administration, Bureau et Assemblée Générale) et celles directement affectées sur des projets, dans le cadre des frais administratifs dédiés aux projets.
Ci-dessous les pourcentages utilisés pour la ventilation des charges indirectes en 2015 :

Clés de répartition	Charges indirectes de personnel	Charges indirectes de fonctionnement
FR Actions réalisées directement	36.3 %	38.0 %
ETR Actions réalisées directement	25.2 %	21.3 %
Frais AGP	26.2 %	25.9 %
Frais rech autres fonds privés	1.2 %	1.0 %
Frais rech sub et concours publics	1.8 %	1.6 %
Frais de fonctionnement	9.3 %	12.2 %
Total	100.0 %	100.0 %

5.2 Tableau de passage entre les charges du compte de résultat et les emplois du CER

		COMPTE DE RESULTAT 2015									
	Total CER Col (1)	Achats	Impots taxes	Salaires	Charges sociales	Dotation amort	Autres charges	Charges financières	Charges exceptionnelles	Transfert de charges	**TOTAL des Emplois**
FR Actions réalisées directement	441 816	211 834	16 869	165 760	73 722	13 909	310	2 103	-	- 42 692	441 816
FR Versemt d'autres organismes en France	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ETR Actions réalisées directement	513 573	237 776	8 312	119 289	51 166	7 784	173	1 177	-	87 896	513 573
ETR Versement autres organismes	665 461	-	-	-	-	-	665 461	-	-	-	665 461
Frais AGP	317 321	157 210	9 018	113 175	52 310	14 524	211	1 430	-	- 30 556	317 321
Frais de rech des autres fonds privés	7 983	1 108	377	5 073	2 348	367	8	56	-	- 1 353	7 983
Frais rech subventions et concours publics	12 083	1 764	571	7 586	3 512	584	13	88	-	- 2 036	12 083
Frais de fonctionnement	75 918	19 789	3 317	40 213	18 616	4 465	99	675	20 000	- 31 258	75 918
Dotation provrovisions	33 000	-	-	-	-	33 000	-	-	-	-	33 000
Engagements à réaliser (Fonds dédiés)	349 254	-	-	-	-	349 254	-	-	-	-	349 254
	2 416 408	629 482	38 465	451 095	201 676	423 887	666 275	5 530	20 000	- 20 000	**2 416 408**
Exédent de l'exercice	14 728										
	2 431 137										

La colonne « **Transfert de charges** » correspond à la ventilation des montants des écritures analytiques (OD analytiques), valorisant l'expertise de salariés de Frères des Hommes sur 6 projets, ainsi que les frais administratifs relatifs à 7 projets.

Un retraitement de 20.000€ a été fait dans le CER concernant une charge exceptionnelle de 2015 correspondant à une ré estimation d'un legs comptabilisé en 2014 : diminution de la valeur d'un bien immobilier entrant dans la composition de ce legs estimé en 2014 à 90.950€, mais ré estimé à fin 2015 à 70.950€. La charge exceptionnelle du compte de résultat est reportée dans le CER en diminution des legs de l'année (ressources), et apparaît donc dans le tableau ci-dessus dans la colonne « Transfert de charges ».

5.3 Financement des immobilisations par des fonds issus de la générosité public

En 2014, Frères des Hommes a acheté des locaux sis 4 rue de Savoie, correspondant à des bureaux loués par Frères des Hommes depuis avril 2011, au prix de 190 000 €, financés intégralement par un emprunt au Crédit Coopératif. L'acquisition et son financement ont été votés lors de l'Assemblée Générale du 28-29 juin 2014. La part financée par les fonds issus de la générosité du public, en 2015, correspond à la part du capital remboursé sur l'emprunt en 2015, à savoir 10 236€.

En 2015, Frères des Hommes a notamment investi dans des travaux d'aménagement de ses locaux rue de Savoie, pour un montant total de 26 391€.

Les immobilisations acquises au cours de l'exercice 2015 ont été financées par la générosité du public pour les montants suivants :

- Agencements, installations 26 391.13 €
- Matériel informatique 17 158.71 €
- Bâtiments, constructions 10 236.93 €

Total acquisitions 2015 = 53 786.77 €

5.4 Les ressources des cessions des immobilisations

Les cessions des immobilisations considérées comme ayant été financées par la générosité du public viennent minorer la part des acquisitions d'immobilisations financées par la générosité du public.

Il n'y a pas eu de cession d'immobilisation en 2015.

5.5 Neutralisation des dotations aux amortissements

Le montant des dotations neutralisé correspond aux dotations aux amortissements des immobilisations acquises depuis la détermination au 31/12/2008 du report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice financées par les ressources collectées auprès de public.

Montant de ces dotations aux amortissements en 2015 = 35 074.07 €

6. Autres informations

Valorisation des contributions volontaires

Le bénévolat valorisé est basé sur le temps d'intervention estimé des bénévoles :

- Au siège intervenant sur le fonctionnement de Frères des Hommes ou sur des activités relevant des missions sociales de sensibilisation ou d'information
- Dans le cadre de la Pépinière de la solidarité internationale (au siège ou en région)
- En équipes locales intervenant sur activités relevant des missions sociales de sensibilisation ou d'information du public extérieur à l'association.
- Les heures de bénévolat sont valorisées au smic horaire brut chargé de 14.42€ (taux 2015) hormis pour les bénévoles experts valorisés au coût de 200€/jour.

Le temps passé par les membres du Conseil d'administration et du Bureau pour la conduite de leurs mandats d'administrateurs n'est pas valorisé.

Valorisation du bénévolat affecté au fonctionnement :

- Au siège, 7 bénévoles identifiés ont réalisé un total estimé de 585 heures valorisées au smic horaire brut chargé de 14.42€ (taux 2015)

Le montant du bénévolat affecté aux charges de fonctionnement de Frères des Hommes est donc de : 8 433€.

Valorisation du bénévolat affecté aux missions sociales :

- Au siège, dans le cadre de missions de sensibilisation ou d'information, 12 bénévoles ont réalisé un total de 98 heures valorisées à 1 413€,
- Dans le cadre de la Pépinière de la solidarité internationale, 14 tuteurs, bénévoles experts, ont réalisé un total estimé de 462 heures, valorisées à 13 200€,
- Pour les 9 équipes locales, un total de 1 800 heures valorisé pour un total de 25 947€ ;

Le montant du bénévolat affecté aux missions sociales de Frères des Hommes est donc de : 40 560€.

FRÈRES DES HOMMES

Association déclarée loi du 1er juillet 1901
Reconnue comme établissement d'utilité publique
par Décret du 3 février 1988

Siège social : 2 Rue de Savoie - 75006 PARIS

--oo0oo--

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

RÉUNION DE L'ORGANE DÉLIBERANT RELATIVE

A L'APPROBATION DES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Aux membres adhérents de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.
Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Convention soumise à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Paris, le 25 mai 2016

Le commissaire aux comptes
SOFIDEM & Associés

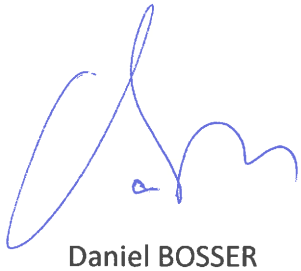

Daniel BOSSER